



L'ESSENTIEL DU DROIT DES ASSURANCES

Le risque assuré : clauses de définition et clauses d'exclusion de la garantie

Objectif

S'il est un thème central en droit des assurances c'est bien celui de la définition du risque garanti et en particulier des exclusions de garantie. Objet principal du contrat, obligation essentielle de l'assureur et raison première pour laquelle l'assuré s'est engagé, la définition du risque assurable suscite un contentieux pléthorique et une jurisprudence dont le moins que l'on puisse dire est qu'il est particulièrement délicat d'en cerner le sens précis. Le constat se vérifie notamment en ce qui concerne les exclusions légales (V. not. la jurisprudence sur la faute intentionnelle et la faute dolosive) et les exclusions conventionnelles (V, entre autre, la distinction des clauses voisines, la question de leur validité...) de garantie mais aussi, plus fondamentalement, au sujet de la nature aléatoire du contrat d'assurance. C'est à un travail de précision et de clarification de ces différents points que s'attache le présent module.



Formation animée par

**Julien
Delayen**

Enseignant-chercheur en droit privé
Université de Picardie Jules Verne

Tarif : 550 €



Période
Du 1er janvier 2026
au 31 décembre 2026



Durée
14 heures de formation



Public
Avocats, Notaires,
Juristes, Huissiers



Niveau 1
Acquisition des
fondamentaux



Formation
E-learning

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation

Thèmes abordés

Risque assurable ; Art. L. 113-1 C. ass. ; faute intentionnelle ; faute dolosive ; clause de définition du risque garanti ; clause de conditions de la garantie ; clauses d'exclusion de garantie ; clauses de déchéance de la garantie ; assurances de choses ; assurances de personnes ; assurances habitation ; aléa ; appréciation jurisprudentielle ; répartition des compétences ; cour de cassation/juges du fond ; nullité ; essence du contrat d'assurance ; risques composites ; risques putatifs ; assurance de responsabilité...

Programme détaillé

Partie 1 : Faire le point sur le risque, élément central du contrat d'assurance

Partie 2 : Comprendre la notion d'aléa

- contrôle de l'existence de l'aléa
- sanction de l'absence d'aléa
- aléa et risques spécifiques

Partie 3 : Faire le point sur la détermination de l'objet de la garantie

- détermination de l'objet de la garantie par la volonté des parties
- limitations légales des risques garantis : les risques inassurables

Partie 4 : Faire le point sur les clauses d'exclusion de garantie

- opérer une distinction claire entre clauses de définition, de

condition, de déchéance, d'aggravation et d'exclusion du risque

- conditions de validité
- effets de la clause d'exclusion

Partie 5 : Connaître l'application aux assurances perte d'exploitation sans dommage

- mettre en œuvre les connaissances acquises dans le cadre de ce contentieux spécifique et d'actualité
- appréhender l'ensemble des arrêts rendus par la Cour de cassation
- comprendre la motivation et en cerner les limites
- propositions de pistes pour l'avenir de ce contentieux





L'ESSENTIEL DU DROIT DES ASSURANCES

Le risque assuré : clauses de définition et clauses d'exclusion de la garantie

Prérequis

Aucun

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 14 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 1er janvier 2026

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dcruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothée Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothée.lavalle@pro-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Julien
Delayen**

Enseignant-chercheur en droit privé
Université de Picardie Jules Verne

Tarif : 550 €



Période
Du 1er janvier 2026
au 31 décembre 2026



Durée
14 heures de formation



Public
**Avocats, Notaires,
Juristes, Huissiers**



Niveau 1
**Acquisition des
fondamentaux**



Formation
E-learning

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





L'ESSENTIEL DU DROIT DES ASSURANCES

Le risque assuré : clauses de définition et clauses d'exclusion de la garantie

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **550€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
 J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
 J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3, rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

